



2024 - AVIS AUX NAVIGATEURS N° 4

RÉGION NIAGARA
CANAL WELLAND

Interfaces au mur d'approche sud-ouest de l'Écluse 8

Les navigateurs sont avisés que les interfaces au mur d'approche sud-ouest de l'Écluse 8 sont permises, si le trafic le permet.

Les navires **doivent faire** une requête pour l'interface par courriel (nrerie@seaway.ca), par téléphone ((905) 641-1932 x5450 ou x5454), ou par radio VHF six heures avant l'interface, afin d'obtenir l'approbation préalable du superviseur des services sur le canal. L'approbation pour l'interface sera seulement accordée si le trafic le permet.

Les interfaces suivantes seront permises :

1. Interfaces du personnel : l'équipage, technicien, réparateur, personnel à terre, autre personnel R1 et leurs équipements
2. Fournisseurs de navire : inclus provisions et fournitures, mais **AUCUNE** réparation au mur d'approche **OU** de transfert de liquide en vrac consistant de polluants ou de produit chimique dangereux.

Les arrêts ne devraient pas excéder 2 heures, à la discrétion du centre de contrôle.

IMPORTANT:

Toute personne ayant l'intention d'embarquer/débarquer d'un navire ne doit le faire qu'une fois le navire entièrement sécurisé au mur d'approche.

De plus, il y a une zone de risque de chute, délimitée par une ligne jaune de 2 mètres sur le mur d'approche. Les personnes qui ont une interface avec le navire doivent demeurer à l'extérieur de la zone de risque de chute jusqu'à ce que le personnel de bord soit prêt à embarquer ou débarquer les passagers ou charger/décharger les provisions.

Le non-respect de ces règles pourrait entraîner une perte des privilèges d'interface.

Le 19 mars 2024